CONSEIL SUPERIEUR DES MESSAGERIES DE PRESSE

ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR DU RESEAU DES DEPOSITAIRES DE PRESSE

ARTICLE 18-7 DE LA LOI DU 2 AVRIL 1947

ANNEXES DE LA SYNTHESE DES RESULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

ARTICLE 8-4 DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL SUPERIEUR DES MESSAGERIES DE PRESSE

VOLUME 7

- Granville Presse - M. Marc ROBERT (dépositaire de presse d'Avranches),
- SAS SO.CA.DI.P - M. Jacques ROUSSET (dépositaire de presse de Villefranche-sur-Saône),
- SAS Aube Diffusion Presse - M. Pierre LEDENT (dépositaire de presse de Troyes),
- SA Media Diffusion - M. Damien LIEBART (dépositaire de presse de Dunkerque),

Annexe 32 - Contribution de M. Marc ROBERT, Granville Presse, dépositaire de presse de Granville

alliance
le distributeur au quotidien des points de vente presse

VILLEDIEU, le lundi 16 juillet 2012

S.A. Granville Presse
Za de la Sienne ◦ 50 800 Villedieu-Les-Poêles
tél. 02 14 13 30 00 ◦ fax. 02 14 13 30 03
RCS Coutances B 345 355 333 ◦ FR 87 345 355 333

Conseil Supérieur des Messageries de Presse
Secrétariat permanent
99 boulevard Malesherbes
75008 PARIS

Signataire de la contribution : Marc ROBERT en qualité de dépositaire de presse sur la zone d'Avranches.

Objet : Remarques quant au projet de réorganisation du niveau 2 dans le cadre de la consultation publique du CSMP.

Madame, Monsieur,

A partir des données du cabinet Kurt-Salmon, je souhaite vous faire part de mes remarques concernant l'avenir de la plateforme d'Avranches et plus généralement du secteur Basse Normandie.

Je vous présente les résultats des projections sous-tendues par l'organisation proposée. Sur la plateforme d'Avranches :

Rubrique	Chiffrage de l'évolution	Analyse du dépositaire
Population desservie	Moins 15 000 habitants hors saison. Moins 25 000 en saison	Baisse massive du potentiel de vente
Nombre de points de vente	34 points de vente retirés 22 points de vente ajoutés Soit un solde de -12	Le nombre de points de vente et leur étalement géographique nécessiteraient les mêmes moyens humains que ceux en place
Chiffre d'Affaire	Perte de 550 000 € annuel	La baisse de CA engendrerait une baisse des moyens humains à hauteur de 2 personnes à reclasser, afin de maintenir un équilibre financier et la pérennité de l'entreprise.
Logistique	Suppression d'une tournée	Le départ de 2 personnes obligerait une réorganisation et impliquerait la suppression d'un poste « livreur » d'où une tournée en moins.

Kilométrage	+50km/jour Soit 18000 km supplémentaires par an	Augmentation du coût d'environ 12 500€ par an.
Qualité de service	33 clients seront livrés après ouverture dont 15 avec un retard supérieur à 10 minutes.	Dégradation des horaires de livraison jusqu'alors maîtrisés (10 retard dont 1 supérieur à 10 minutes). Aberration de l'hypothétique carte qui provoquerait un passage de 3% à 12% de clients livrés en retard. Ce calcul est fait dans l'hypothèse où l'on conserve le même nombre de clients livrés hebdomadairement et quotidiennement.

En poussant la réflexion, j'ai même testé de recentrer la plateforme sur la Ville d'Avranches au lieu de Villedieu. La qualité des horaires s'améliorerait (15 minutes de gagnées sur l'arrivée des quotidiens au dépôt) notamment sur Bagnoles de l'Orne, mais le nombre de kilomètres parcourus serait le même que depuis Villedieu. Mais comment serait financé ce nouveau déménagement (bâtiment, social) ?

Modification de la zone d'Avranches selon Kurt - Salmon

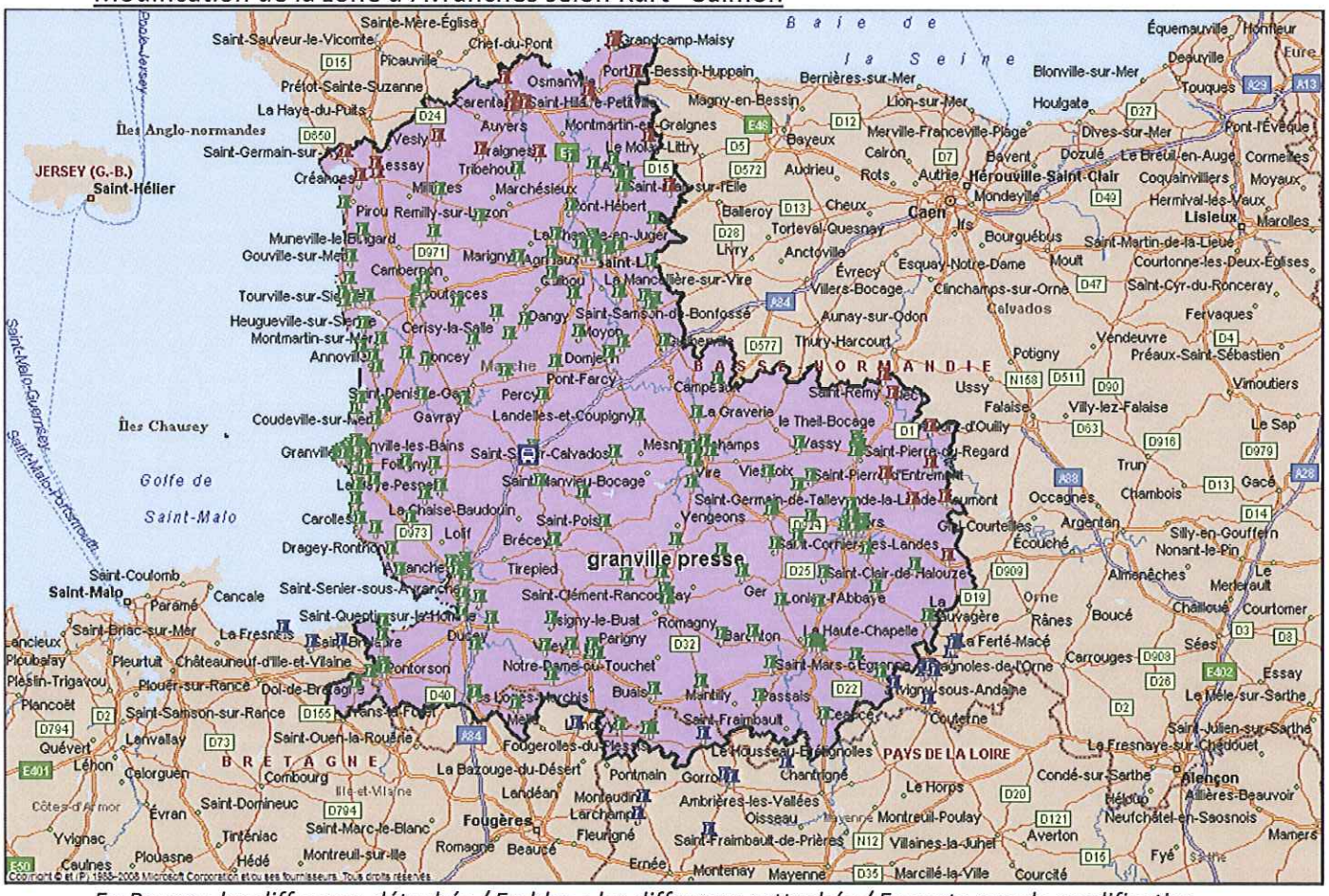

En Rouge : les diffuseurs détachés / En bleu : les diffuseurs rattachés / En vert : pas de modification.

La lecture de la carte esquissée me laisse perplexe quant à certains découpages.

En effet, sur mon secteur sud-ouest je constate qu'il est envisagé d'ajouter 3 points de vente pour 36 km journaliers (soit 12 960 km /an) et pour un CA de 38 000€. Un rapide calcul de coût de revient fait apparaître une perte de 8000 € par an. Quel intérêt ?

Sur le secteur nord, frontalier avec le dépôt de Cherbourg, je constate une anomalie dans la proposition. Cherbourg reprendrait Gorges et Graignes alors que Tribéhou me reste attribué. Or le réseau routier oblige à passer par Tribehou pour livrer Graignes et Gorges. Pourquoi un tel découpage ?

Au sud, en Mayenne, je me vois attribué 9 points de vente ruraux. Deux points de vente sont inexistants. Sur les 7 points de vente restants, 5 dégagent un CA de 12 000 € à l'année en tout. En faisant une rapide lecture de la carte on voit que 3 de ces points de vente (Saint-Denis de Gastine, Larchamp et Montaudin) sont plus proches des zones desservies par les Plateformes de Rennes ou Le Mans. Pourquoi me les attribuer ?

En 2010 lors de mon dernier rattachement (fusion des dépôts de Avranches Saint- Lô et Flers), j'ai cédé la partie sud est du secteur de Flers (Bagnoles de l'orne et La Ferté-Macé) pour des raisons logistiques. L'état du réseau routier depuis Villedieu ne me permettait pas d'assurer une qualité de livraison (horaires) aux éditeurs et aux diffuseurs. Dans cette décision et cette volonté d'assurer la qualité j'ai été suivi par le CSMP. Deux ans plus tard c'est cette même qualité qui serait menée à mal avec l'ajout à mon secteur de Bagnoles et La Ferté. L'attrait de CA supplémentaire serait indéniablement tentant, mais il faut rester raisonnable.

Téssé la Madeleine resterait desservie par Caen alors que cette ville se trouve dans l'agglomération de Bagnoles de l'orne qui serait attribué à la plate-forme d'Avranches.

Dans un secteur avoisinant on m'enlèverait Briouze. Dans ce cas il serait, préférable et logique de faire suivre Bellou-en-Houlme qui se trouve à 5 minutes.

Je souhaite apporter un commentaire concernant Cherbourg. Actuellement les quotidiens arrivent à Brix entre 5 h et 5h30, en ajoutant le temps de traitement d'environ 1 heure, les projections proposées engendreraient une arrivée trop tardive sur les communes de Carentan et Grandcamp-Maisy entrainant de fait une baisse de CA supplémentaire.

Vision de l'avenir

Dans le plan proposé, on délesterait la plateforme d'Avranches au profit de Cherbourg afin de consolider le chiffre d'affaire de ce dépôt. Cet apport sera-t-il suffisant pour pérenniser cette zone à l'horizon 2015 à la vue de l'évolution des CA, et tout en déstabilisant la zone d'Avranches en lui faisant supporter des charges supplémentaires ?

De plus, en transformant ces deux plateformes en filiale de la SAD de Caen, les coûts d'exploitation vont flamber, ne serait-ce que par l'application des conventions collectives SAD sur les plateformes d'Avranches et de Cherbourg.

alliance
le distributeur au quotidien
des points de vente presse

En outre, la mise en place d'un seul mandat pour les trois plateformes, auquel il faudrait rajouter le rattachement du dépôt de Deauville à Caen, nécessiterait des moyens financiers extrêmement importants, alors que les possibilités d'économies réalisées seraient faibles : -3 postes de dépositaire, -2 postes de comptabilité, mais + 3 postes de directeurs.
En effet dans un gage de qualité et de préservation de CA, il serait préjudiciable de penser supprimer des postes de commerciaux titres à la vue de la saisonnalité de certains secteurs côtiers.

Ces éléments m'amènent à m'interroger sur la pertinence de la proposition Kurt-Salmon sur cette zone. A l'horizon 2015 à la vue des futurs coûts de restructuration et d'exploitation, comment l'équilibre financier pourra-t-il être maintenu ?

Je pense qu'il serait préférable de parler de regroupement entre dépôt et de procéder par étapes afin d'éviter les blocages notamment financiers.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Marc ROBERT

Annexe 33 - Contribution de M. Jacques ROUSSET, SAS SO.CA.DI.P, dépositaire de presse de Villefranche-sur-Saône

PRESSE
DEPOT CENTRAL

VILLEFRANCHE LE 16/07/2012

CONTRIBUTION

DE Mr ROUSSET JACQUES

DEPOSITAIRE DE PRESSE A VILLEFRANCHE SUR SAONE

SAS SO.CA.DI.P

394 RUE DE CHAVANNE 69400 ARNAS

SO.CA.DI.P – S.A.S. au capital de 320 000 € SIRET n° B 303 890 230
394 RUE DE CHAVANNE – 69400 ARNAS
Tel 04 74 02 95 60 – Fax : 04 74 02 95 65 – Courriel : jrousset@villefranche.soliman.nmpp.fr

PRESSE
DÉPÔT CENTRAL

VILLEFRANCHE LE 16/07/2012

Conseil Supérieur des Messageries de Presse
Secrétariat permanent
99 boulevard Malesherbes
75008 PARIS

OBJET : consultation publique Actualisation du schéma directeur Rapport du cabinet Kurt-Salmon

Messieurs,

Conscient de la nécessité d'optimiser notre zone de chalandise, nous avons pris connaissance du rapport publié par le cabinet KURT-SALMON. Celui-ci modifiant le secteur du dépôt de VILLEFRANCHE (annexe 1), il nous paraissait nécessaire d'apporter nos réflexions sur le plan logistique et financier.

Aspect logistique.

1- Rattachements de postes.

Aujourd'hui, la plateforme de VILLEFRANCHE dessert quotidiennement 177 diffuseurs pour un chiffre d'affaire en prix fort de 10.6 millions d'euros.

Le rapport prévoit le rattachement de 63 communes sur le dépôt.
En entrant dans le détail, nous nous apercevons que certaines de ces communes se situent à des distances beaucoup plus courtes de certaines plateformes existantes, que du dépôt. (Annexe 2).
Le rattachement des ces communes sur VILLEFRANCHE vont donc à l'encontre des objectifs de ce rapport, à savoir optimiser les futures frais logistiques.

.

SO.CA.DI.P – S.A.S. au capital de 320 000 € SIRET n° B 303 890 230
394 RUE DE CHAVANNE – 69400 ARNAS
Tel 04 74 02 95 60 – Fax : 04 74 02 95 65 – Courriel : jrousset@villefranche.soliman.nmpp.fr

A l'inverse, d'autres communes sont elles, beaucoup plus proches du dépôt sans pour autant faire partie des rattachements prévus par le rapport (annexe 3).

Nous sommes même en mesure de monter plus au nord de notre zone. En effet, nous livrons un RELAY H, situé sur l'aire de SAINT ALBAIN A6, qui nous oblige à utiliser l'autoroute et à sortir à TOURNUS, ville servie par le dépôt de CHALON SUR SAONE

2- Détachements de postes

Selon le rapport, il est prévu le détachement de 52 postes, que nous avons achetés il y a 8 ans lors du rattachement de MACON. Ces diffuseurs sont aujourd'hui totalement intégrés au dépôt et se situent à des distances bien inférieures aux nouveaux points de vente qui devraient nous être rattachés (annexe 4).

Cette éventuelle décision perturberait l'équilibre logistique et financier de notre situation.

Aspect financier

Sur ce point du rapport, nous ne sommes pas en mesure d'apporter à ce jour, notre contribution par manque d'informations sur le volume d'affaire apporté à notre structure et sur le mode de rémunération de la plateforme ainsi que sur l'attribution du mandat de Dépositaire.

En effet, sans le nombre de diffuseurs rattachés et leur chiffre d'affaires, nous ne pouvons établir la rentabilité de la plateforme sur du long terme. L'intégration de nouveaux postes nécessite de lourds investissements (rachat et couts sociaux). Par contre nos locaux nous permettent aujourd'hui, d'absorber un nombre important de diffuseurs.

Notre analyse, tant financière que logistique, se trouve à ce jour incomplète, faute de données précises sur les points de vente rattachés.

Dans l'attente de plus de précisions, veuillez agréer, Messieurs, mes sincères salutations.

MR ROUSSET JACQUES

DEPOSITAIRE DE VILLEFRANCHE

SO.CA.DI.P – S.A.S. au capital de 320 000 € SIRET n° B 303 890 230
394 RUE DE CHAVANNE – 69400 ARNAS
Tel 04 74 02 95 60 – Fax : 04 74 02 95 65 – Courriel : jrousset@villefranche.soliman.nmpp.fr

ANNEXE 1

PROPOSTION DE NOUVEAU RESEAU

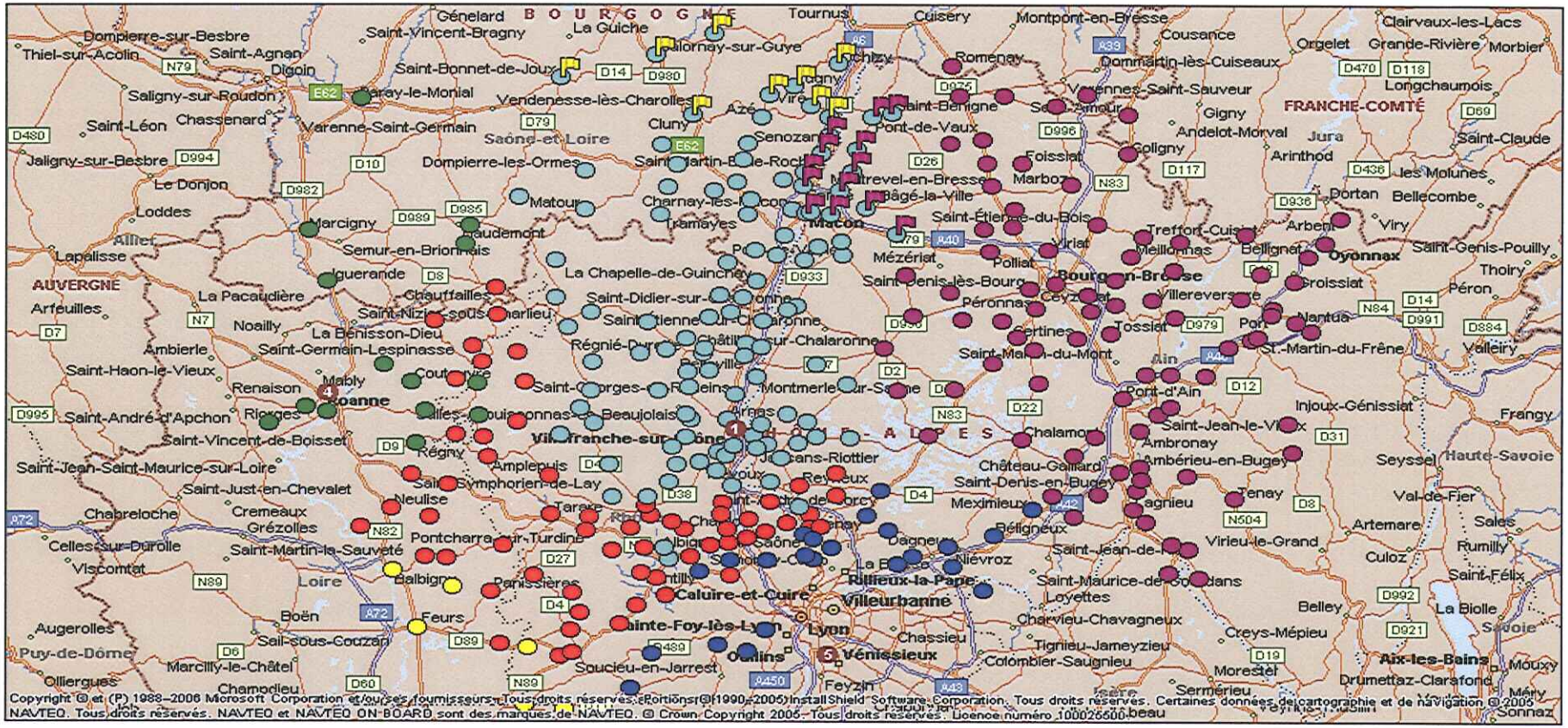

RESEAU ACTUEL DE VILLEFRANCE

NOUVEAUX DIFFUSEURS RATTACHES SUR VILLEFRANCHE

DIFFUSEURS DE LYON

DIFFUSEURS DE ROANNE

DIFFUSEURS DE BOURG EN BRESSE

DIFFUSEURS DE VILLEFRANCHE RATTACHES SUR BOURG EN BRESSE

DIFFUSEURS DE VILLEFRANCE RATTACHES SUR CHALON

ANNEXE 2

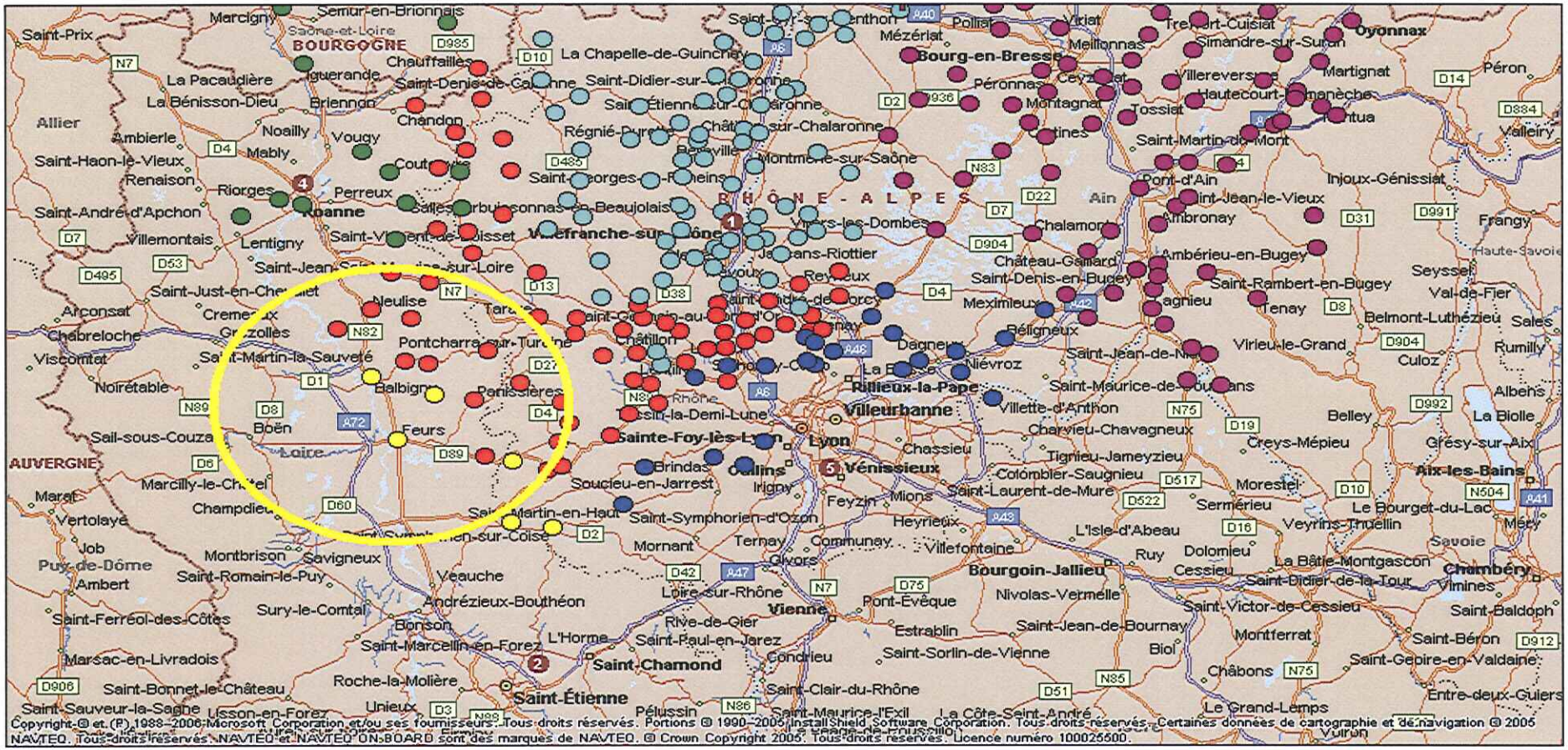

1 PLATEFORME DE VILLEFRANCHE 2 PLATEFORME DE SAINT ETIENNE 4 PLATEFORME DE ROANNE

LISTE DES DIFFUSEURS EN ANOMALIE LOGISTIQUE

	PLATEFORMES		
COMMUNES	DISTANCE DE ROANNE EN KM	DISTANCE DE VILLEFRANCHE EN KM	
SAINT JODARD	27	73,3	46,3
ST MARTIN LESTRA	52	56	4
PANISSIERE	48	49	1
NEULISSE	22	65	43
ST JUST LA PENDUE	29	63	34
ST VICTOR SUR RHINS	26	52	26
LA GRESLE	19	53	34
MARS	20	63	43
NEULISSE	21	65	44
NERONDE	35	58	23
ST SYMPHORIEN DE LAY	19	60	41

	PLATEFORMES		
COMMUNES	DISTANCE DE ST ETIENNE EN KM	DISTANCE DE VILLEFRANCHE EN KM	
SOUZY	38	48	10
ST LAURENT DE CHAMOUSSET	42	48	6
ST JODARD	65	73	8

ANNEXE 3

INCOHRENCE LOGISTIQUE POUR LES COMMUNES DE THIZY ET PONT DE TRAMBOUZE QUI RESTENT SUR LE DEPOT DE ROANNE

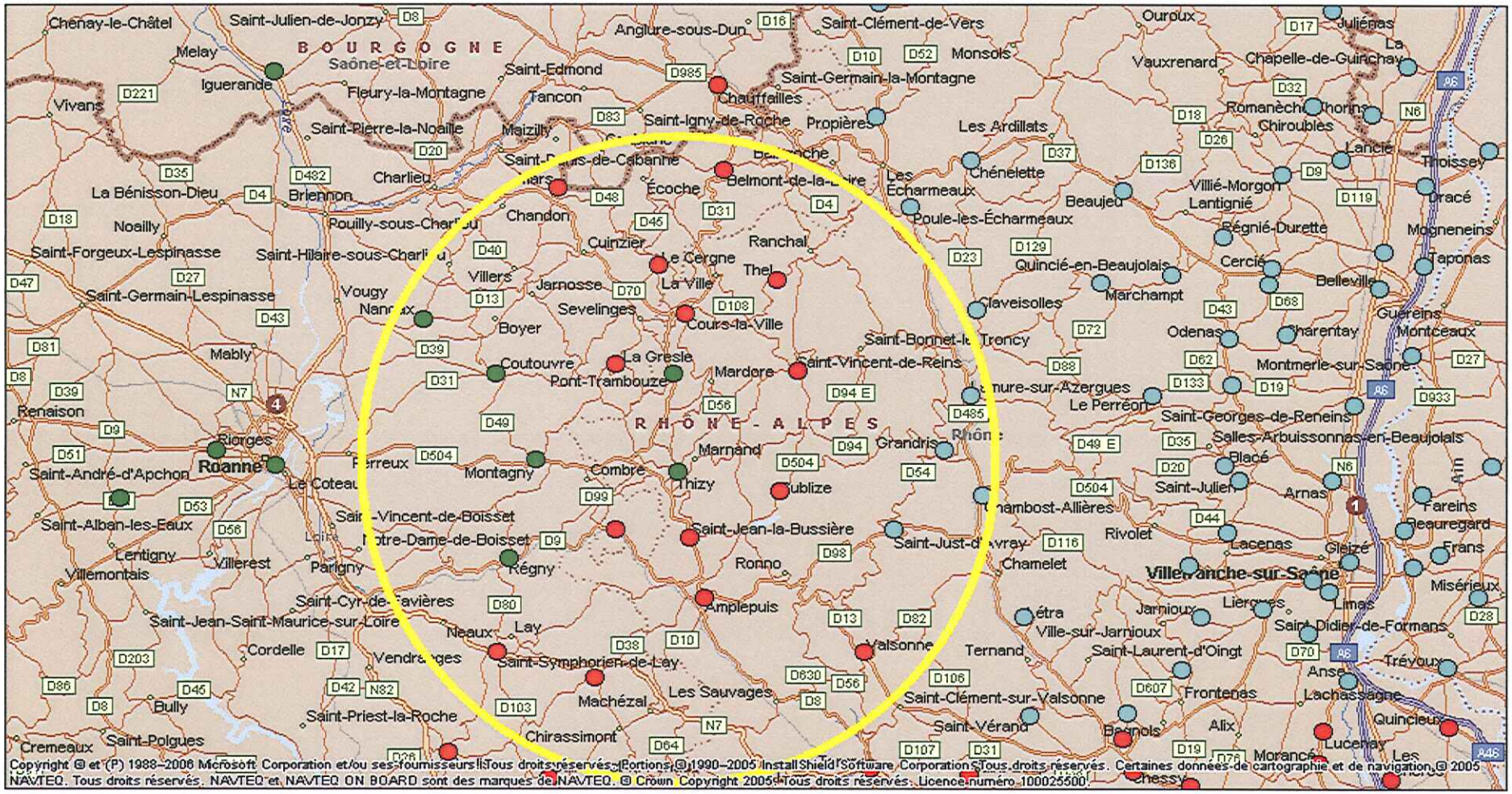

RESEAU ACTUEL DE VILLEFRANCE

NOUVEAUX DIFFUSEURS RATTACHES SUR VILLEFRANCHE

DIFFUSEURS DE ROANNE

ANNEXE 4

DETACHEMENT DE POSTES

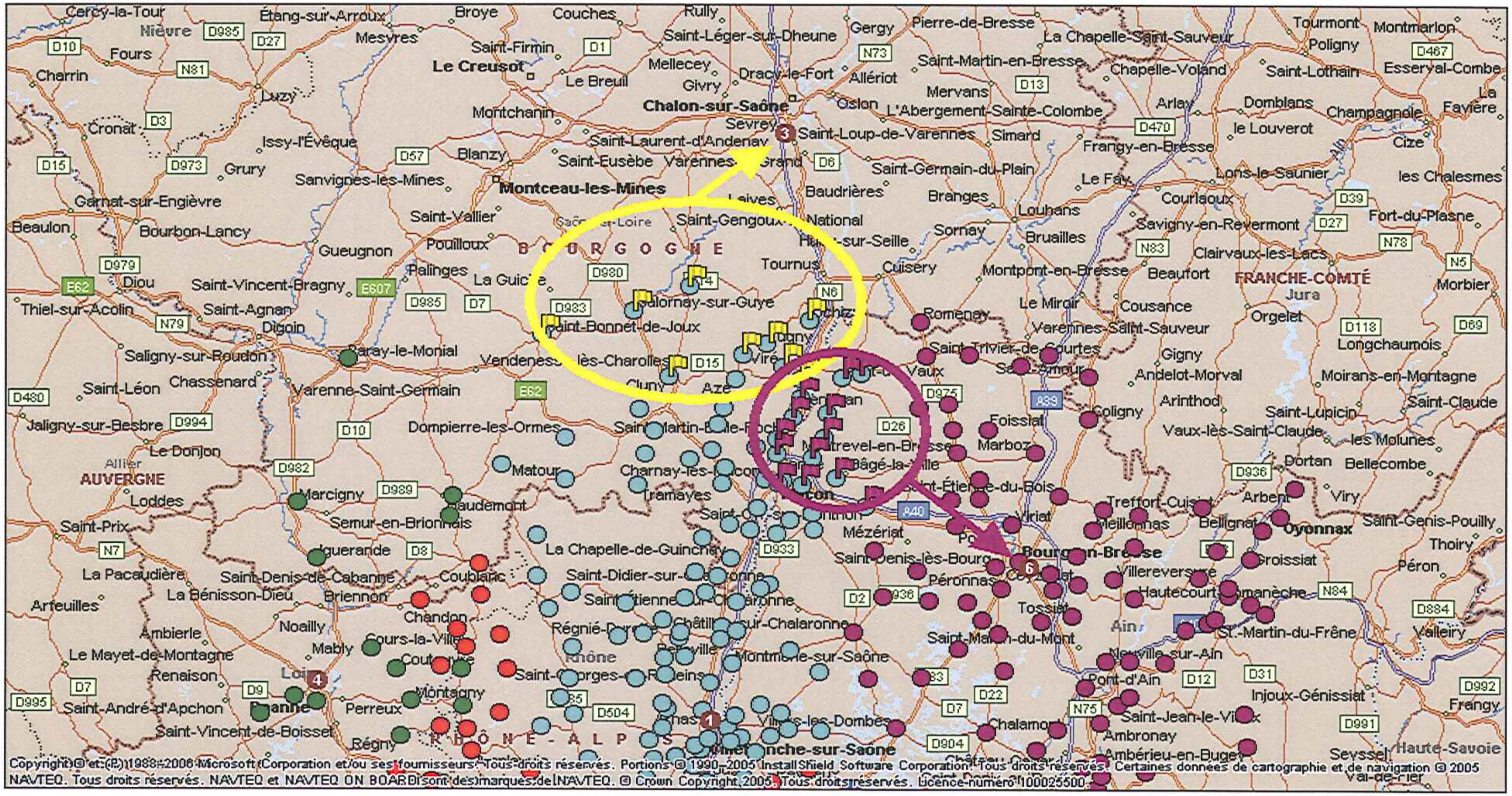

1 PLATEFORME DE VILLEFRANCHE 3 PLATEFORME CHALON 6 PLATEFORME DE BOURG EN BRESSE

CA DES DIFFUSEURS DETACHES DE LA PLATEFORME DE VILLEFRANCHE

DETACHEMENT DE 38 DIFFUSEURS POUR UN CA DE 2 195 K€ SUR LE DEPOT DE BOURG EN BRESSE SITUE A 40 KM DE LA VILLE DE MACON CONTRE 36.5 KM POUR VILLEFRANCHE.

DETACHEMENT DE 14 DIFFUSEURS POUR UN CA DE 779 K€ SUR LA PLATEFORME DE CHALON SUR SAONE DISTANTE DE 47 KM POUR 44 MIN DE TEMPS DE CONDUITE. VILLEFRANCHE SE SITUE A 55 KM POUR 40 MIN DE TEMPS DE CONDUITE.

Annexe 34 - Contribution de M. Pierre LEDENT, SAS Aube Diffusion Presse, dépositaire de presse de Troyes

SAS AUBE DIFFUSION PRESSE
Dépôt de Presse de Troyes
18 rue Jean Monnet
10600 La Chapelle Saint-Luc

Troyes le lundi 16 juillet 2012

Conseil Supérieur des Messageries de Presse
Secrétariat Permanent
Consultation Publique
Actualisation du schéma directeur du réseau
des dépositaires de presse
99 Boulevard Malesherbes 75008 Paris

Transmis par email le lundi 16 Juillet 2012 avec accusé de lecture

Objet : *Consultation Publique - Observations sur les mesures envisagées.*

Contribution du dépot de Presse de Troyes

Dépositaire : Pierre LEDENT

Dépôt de Troyes : CA 9,5 Millions € (hors PQH et Diversification)
94 communes desservies, 300 000 habitants
150 Diffuseurs + 155 spécifiques PQR = 305 diffuseurs
18 Tournées de livraison pour 1600 Km /jour

Observations :

Vous avez mis en ligne le 29 juin dernier sur votre site le rapport réalisé par le cabinet Kurt Salmon. Celui-ci a retenu toute mon attention et je voulais vous évoquer les points ci-dessous.

1. Anomalies logistiques

Si toute la 1ère partie « contexte, objectifs et démarche » a le mérite de présenter les objectifs à atteindre, on peut s'étonner de sa mise en application et de ses oublis.

En effet, si le principe d'affecter un diffuseur à la plateforme la plus proche peut paraître judicieux, encore faut-il l'appliquer pour tous les cas.

Ci-dessous, vous trouverez trois exemples concernant ma zone de chalandise actuelle et dont les modifications vont à l'encontre de ce principe.

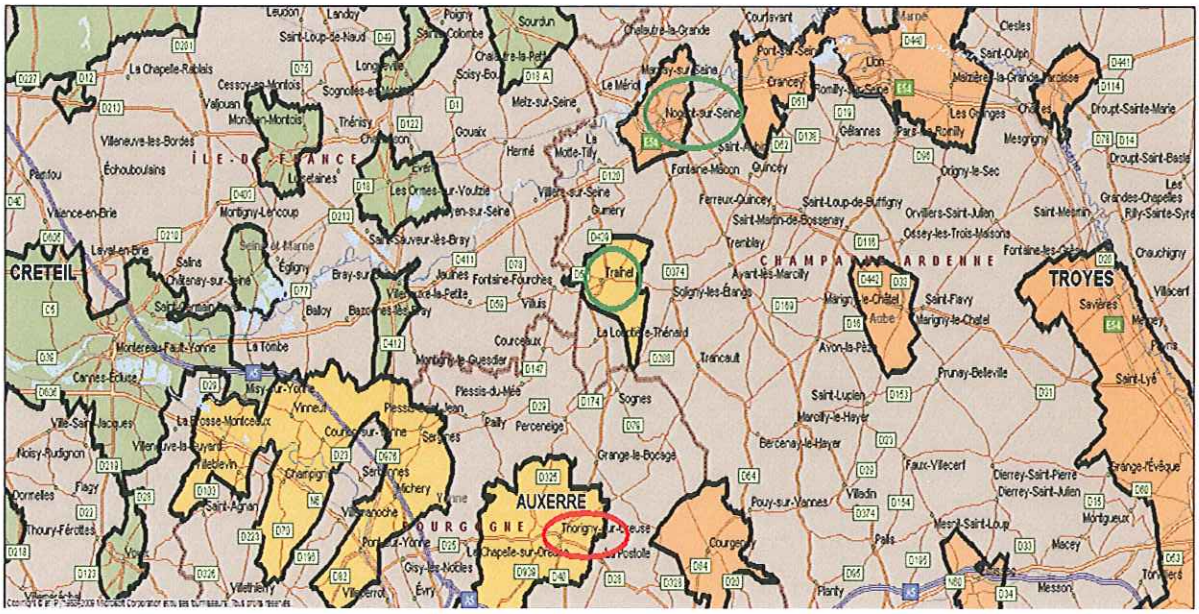

Exemple 1

Dépôt	Commune	Distance	Temps	Distance dernière commune
Troyes	Trainel	52,3 km	51 min	10,9 km
Auxerre	Trainel	63,8 km	55 min	15,7 km

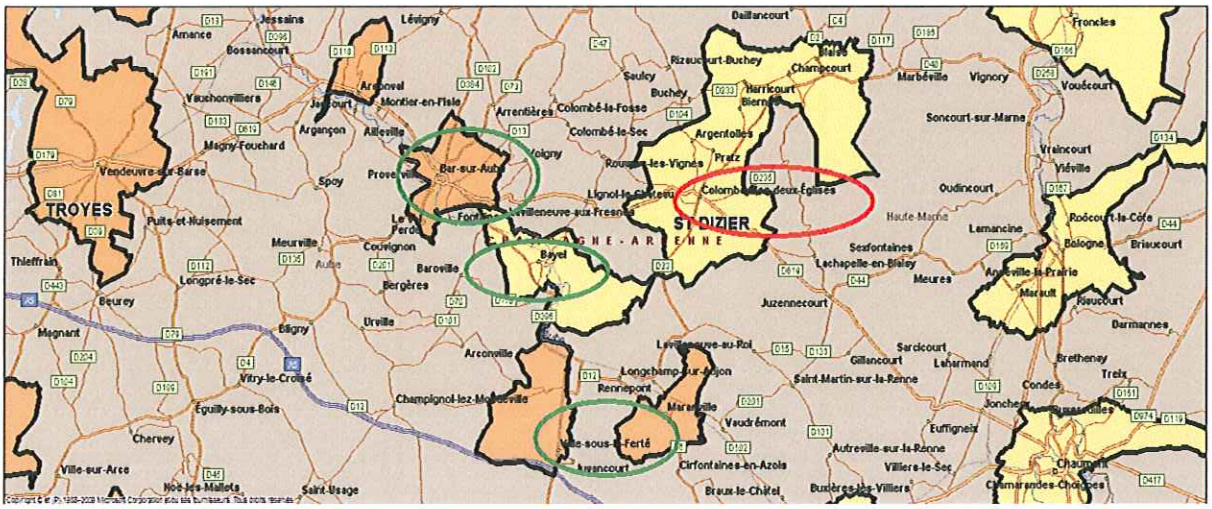

Exemple 2

Dépôt	Commune	Distance	Temps	Distance dernière commune
Troyes	Bayel	64 km	66 min	7,3 km
Saint-Dizier	Bayel	66 km	70 min	11 km

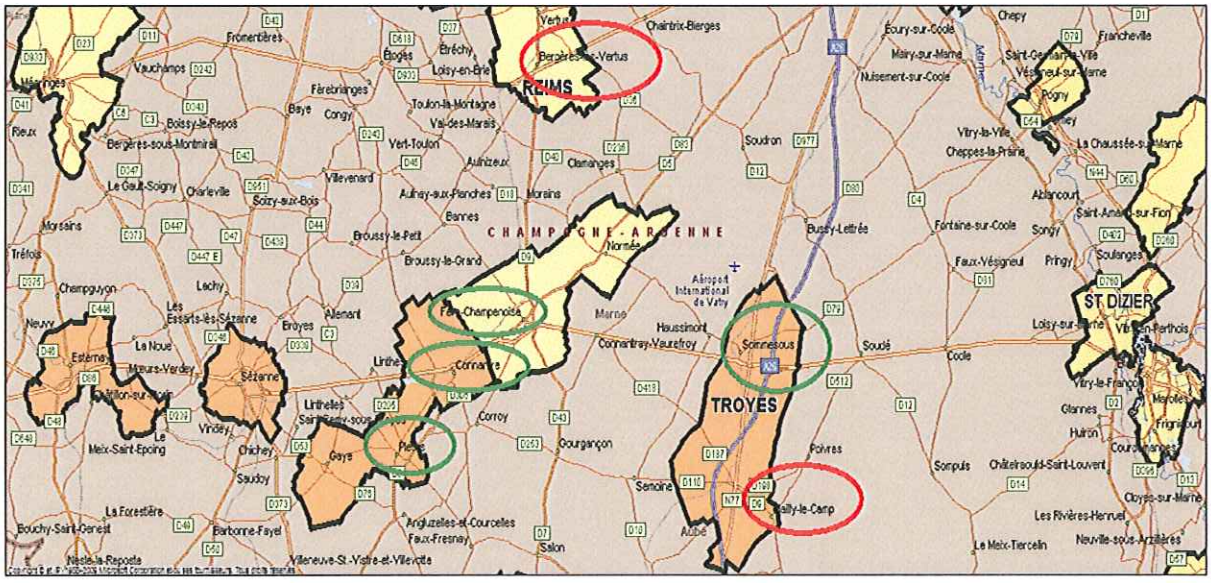

Exemple 3

Dépôt	Commune	Distance	Temps	Distance dernière commune
Troyes	Fère Champenoise	60 km	65 min	6,4 km
Reims	Fère Champenoise	63 km	74 min	15 km

On remarque aisément que ces trois exemples ne répondent pas à la démarche annoncée.

De plus, l'aberration la plus flagrante est qu'étant prestataire logistique du quotidien régional, je suis dans l'obligation de me rendre sur ces communes. Par conséquent, la plateforme de Troyes est la plus proche, la plus rapide et enfin la moins couteuse au système car les autres plateformes concernées aurait un surcout significatif.

Par conséquent la problématique des quotidiens régionaux n'a pas été prise en compte malgré ce qui était annoncé.

2. Inconnues et incohérences

Si on peut toujours discuter des frontières des uns et des autres, et du coup, en corriger les anomalies, des problèmes de fond subsistent néanmoins.

En effet, les économies annoncées sont à aucun moment détaillées et calculées à leurs justes valeurs.
De plus, le coût de la mise en application de ce plan n'est pas pris en compte ce qui en fragilise sa faisabilité.
Enfin, si l'objectif est d'avoir un système de distribution performant et viable, le cas de la zone multi-plateformes Auxerre-La Charité sur Loire et Troyes me laisse perplexe. Connaissant parfaitement ces trois zones, je peux vous assurer qu'étant donné le volume d'affaire de chacun, ces trois plateformes auront des difficultés avant même 2015. En aucun cas, la création de cette zone avec un seul mandat, rendra ces dépôts bénéficiaires. **L'addition de déficit n'a JAMAIS amené à faire des bénéfices.**
Par conséquent à l'horizon 2015, il faudrait un nouveau schéma pour tenter de retrouver des plateformes performantes et rentables.

Contribution

Malgré toutes ces remarques, je comprends qu'il faille avancer dans la restructuration. Encore faut-il qu'elle soit faite en toute logique et avec un objectif visant sur le long terme. Il y a aujourd'hui une opportunité de remodeler de façon significative le système de distribution et c'est pour cela que je vous propose le projet suivant.
Si on retient tout le préambule du rapport Kurt Salmon et qu'on essaie de tenir les objectifs qui étaient fixés, il apparait que pour la zone qui me concerne, le projet le plus en adéquation est le suivant :

- Mon frère Antoine est dépositaire à Saint-Quentin. Il s'est récemment inscrit dans un projet de réorganisation et d'expansion. Nous sommes aujourd'hui limitrophes par les communes de Montmirail et de Sézanne distante de 24km.

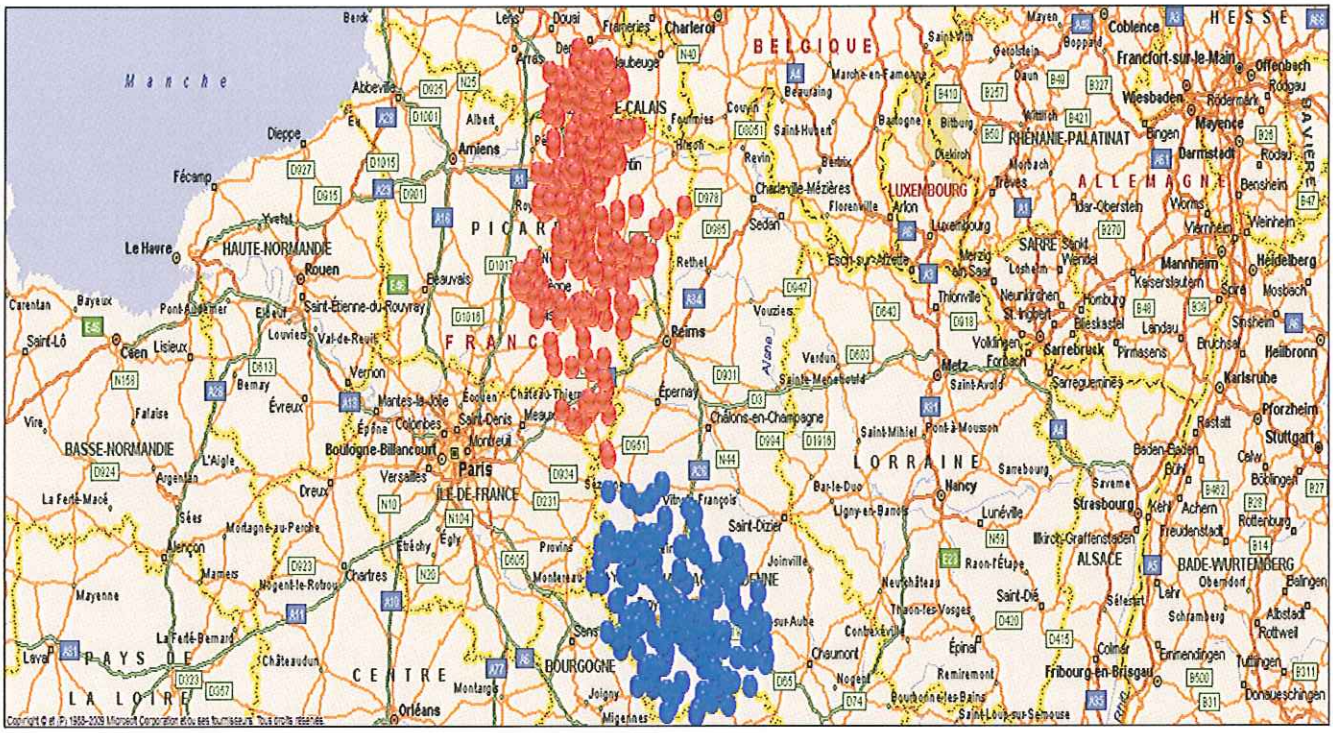

- Nous sommes tous les deux prestataires logistiques pour le même groupe PQR (pôle Champagne-Ardenne-Picardie du Groupe Hersant Média). En ce qui me concerne, en 2010, j'ai mis en place avec mon quotidien régional « l'Est-Eclair », un service de portage pour « le Figaro ».Dès le mois de septembre, une nouvelle étude sera faite pour étendre cette prestation à d'autres titres.

- Nous réalisons les livraisons avec le même sous-traitant avec qui je travaille de façon quasi exclusif depuis 2004.

- Enfin vous remarquerez que la plateforme de Reims (plateforme qui doit une nouvelle fois intégrer la zone de Charleville Mézières se trouve au niveau de l'articulation de nos deux zones

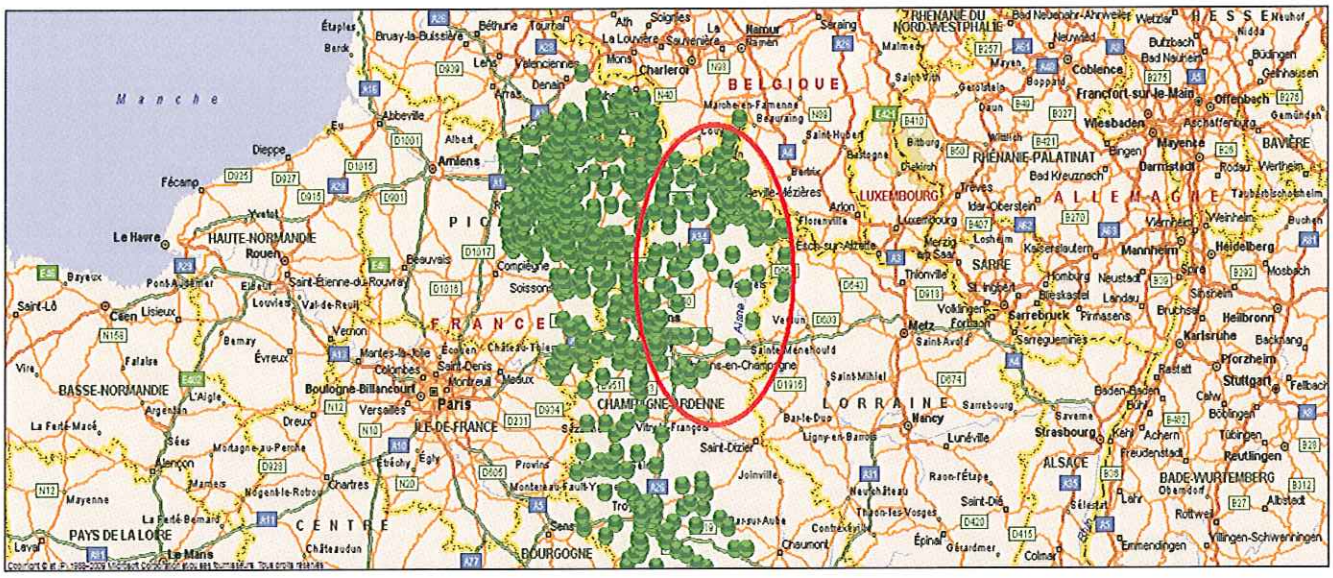

Par conséquent, le regroupement des ces trois plateformes, sous notre responsabilité, créerait une zone homogène autour du même pole PQR tout en la consolidant dans la durée.
Après avoir déjà longuement travaillé ensemble à Sens puis à Troyes, notre uniformité dans notre travail et la rigueur notre gestion permettraient la mise en place d'une structure performante tant pour les éditeurs (vente au numéro et portage) qu'au niveau des diffuseurs.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ma contribution.

Pierre LEDENT

Annexe 35 - Contribution de M. Damien LIEBART,SA Média Diffusion, dépositaire de presse de Dunkerque

PRESSE
DÉPÔT CENTRAL

CSMP
Secrétariat Permanant
99 boulevard Malesherbes
75008 PARIS

Socx, le 17 juillet 2012

Objet : CONSULTATION PUBLIQUE

Madame, Monsieur,

C'est avec attention que j'ai analysé le rapport du cabinet Kurt Salmon et je suis assez surpris de certains découpages de zones.

En effet, l'objectif étant de rationaliser les zones de chalandise afin de dégager des économies, il parait étrange de détacher la commune d'Etaples sur la plate forme de Douai alors que la plate forme de Dunkerque devra obligatoirement traverser cette commune pour livrer Le Touquet !

De même, le détachement des Communes de Steenwerck, Estaires, Lestrem et Sailly sur la Lys sur la plate forme de Lille augmente d'une part les coûts de distribution sur les communes concernées, et rend mon secteur incohérent par rapport aux axes routiers. De plus, ceci aurait un impact sur ma structure et pourrait avoir un effet négatif sur sa rentabilité. Le détachement des communes de La couture et Laventie sur la plate forme de Dunkerque rendrait au contraire une bien meilleure cohérence au secteur.

Concernant la future rémunération fixe du niveau 2 qui passera de 7.1% à 6.7%, elle aura pour incidence de déprécier la valorisation des dépôts. Au regard des récentes opérations de rattachement dans le Nord-Pas de Calais, et notamment de la zone de Calais, il semblera difficile de demander à un Dépositaire de revendre à un prix moindre une zone qu'il vient d'acheter récemment.

Espérant que vous prendrez en compte mes remarques, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

DAMIEN LIEBART

DEPOSITAIRE DE PRESSE

DEPOT DE DUNKERQUE

S.A. MEDIA DIFFUSION
ZAC DE LA CROIX ROUGE
59380 SOCX
TÉL: 03.28.20.72.00 – FAX: 03.28.20.72.09